

---

## Politique d'inventaire – TCA Section locale 2245

Mai 2011

### But:

Ce document fournit direction et conseils dans le but du calcul et de l'évaluation de la valeur actuelle ainsi que de la dépréciation des équipements détenus par les officiers du Syndicat dans le but explicite de fournir des services aux membres.

### Règlements généraux:

Ce document sera révisé et modifié selon les besoins lors de réunions du Conseil exécutif et par les délégués lors des congrès.

### Application:

Ce document s'appliquera à tous les officiers exécutifs (tel que défini par la constitution nationale des TCA, Article 35 Section 3(a)), et aux individus employés par la Section locale, ainsi qu'à tous les membres de comités et aux membres en général.

### Définitions:

Inventaire global: items qui sont achetés par le syndicat avec une valeur initiale de moins de \$500.00 qui sont transférables au syndicat (sur demande).

Inventaire capital: qui sont achetés par le syndicat avec une valeur initiale de \$500.00 ou plus qui sont comptés comme actifs pour les besoins de comptabilité.

### Calcul de l'inventaire:

La Section locale 2245 TCA utilisera la pratique de dépréciation de base sur le coût d'achat de l'item divisé par le nombre d'années de vie utile. Ci-dessous, une liste d'items ainsi que le nombre d'années utilisées pour la dépréciation des actifs.

Item	Années
Ordinateurs	3
Téléphones cellulaires	2
Appareil multi-fonctions	3
Téléphone	5
Meubles/filières	5
Accessoires électroniques	5